Avis de santé publique

Rappel sur la grippe aviaire

3 juin 2024
Dans l'ensemble du Nunavut **100 secondes**

À l'approche des températures plus chaudes, le ministère de la Santé souhaite rappeler aux Nunavummiuts les risques liés à la grippe aviaire. Jusqu'à présent, le nombre de cas a été relativement faible dans le nord du Canada par rapport aux provinces du sud. D'autres cas pourraient se déclarer au fur et à mesure que les oiseaux migrent vers le nord au printemps.

La grippe aviaire est une infection virale très contagieuse chez les oiseaux. Elle touche la volaille domestique et les oiseaux sauvages, notamment les oiseaux de proie, les goélands, les sternes, les oiseaux de rivage, les canards, les oies et les cygnes. Certains signes laissent présager la présence de la grippe aviaire chez un oiseau :

- nervosité;
- tremblements ou manque de coordination;
- gonflement au niveau de la tête, du cou et des yeux;
- diarrhée ou mort subite.

Plusieurs oiseaux morts en un même lieu sont un signe de la présence du virus.

Le risque d'infection par la grippe aviaire chez la population est considéré comme faible. Rien n'indique que le virus peut se transmettre à l'humain par la consommation d'oiseaux ou d'œufs entièrement cuits. L'infection d'une personne par la grippe aviaire est généralement causée par un contact direct et prolongé avec des volailles infectées, vivantes ou mortes; ou avec un lieu contaminé.

Comme beaucoup de Nunavoises et Nunavois s'adonnent à la récolte d'oiseaux sauvages et de leurs œufs, il est important de savoir quelles principales précautions leur permettent de limiter la propagation des maladies et le risque d'exposition à celles-ci.

Les mesures de sécurité alimentaire de base recommandées aux personnes qui chassent et manipulent des oiseaux afin de réduire le risque de maladie et de propagation du virus sont les suivantes :

- porter des gants;
- se laver les mains au savon et à l'eau chaude;
- nettoyer les vêtements et l'équipement utilisés dès que possible.

L'Agence de la santé publique du Canada et le gouvernement du Nunavut (GN) ont élaboré des conseils sur les meilleures pratiques pour réduire le risque d'infection humaine, que la population peut consulter sur le site Web du GN.

Si vous constatez une mortalité ou des pathologies inhabituelles chez les oiseaux, contactez votre bureau local de protection de la faune. Si vous vous sentez très malade après avoir manipulé un oiseau, communiquez avec votre centre de santé. Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site Web du Gouvernement du Canada.

###

Contact avec les médias :

Pam Coulter
Gestionnaire intérimaire des communications
Ministère de la Santé
867-975-5949
pcoulter@gov.nu.ca